

Pourquoi ?

Dans la vallée de l'Arve, les mesures effectuées depuis plusieurs années sur la qualité de l'air montrent des dépassements des seuils autorisés pour certains polluants, dont les particules fines en suspension (PM10). **La première source d'émission** de ces particules est le **chauffage individuel au bois**.

Pour la santé de tous, une mesure incitative est lancée dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la Vallée de l'Arve: le fonds AIR BOIS, afin de réduire les émissions issues du parc résidentiel.

De quoi s'agit-il ?

Le fonds vise à aider financièrement les particuliers pour changer leurs cheminées (foyers ouverts) ou anciens appareils de chauffage au bois par des appareils de chauffage au bois récents et performants.

L'aide forfaitaire est d'un montant de 2000 euros*! Versée directement aux particuliers, elle est cumulable avec d'autres aides : crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), Eco-prêt à taux zéro, ... (hors aides de l'ANAH) Il s'agit ainsi de continuer à utiliser le bois de chauffage, tout en préservant la qualité de l'air et en réalisant des économies d'énergie!

⇒ Ce fonds est financé par l'ADEME pour le compte de l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie et les 5 Communautés de Communes du territoire du PPA de la vallée de l'Arve: CC de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc, CC Pays du Mont-Blanc, CC Cluses Arve et Montagnes, CC Faucigny Glières, CC du Pays Rochois et la commune de Châtillon-sur-Cluses. Il est animé et géré par le SM3A.

* : Enveloppe forfaitaire sous réserve que l'aide ne dépasse pas 50% du coût total TTC.

Quelles sont les conditions pour obtenir l'aide ?

- Vous habitez l'une des 41 communes du **territoire du PPA** de la Vallée de l'Arve (cf. ci-contre).
- Votre logement est une **résidence principale**, achevée depuis plus de 2 ans.
- Vous utilisez une **cheminée ouverte** ou un **appareil de chauffage au bois antérieur à 2002** (insert, poêle, cuisinière, chaudière,...).

→ Une **attestation de dépôt de l'ancien appareil en déchèterie sera demandée** (l'attestation à faire tamponner est envoyée par le SM3A avec le courrier d'avis favorable).

Remarque : les dépôts chez des ferrailleurs ne sont pas acceptés.

- Votre nouveau matériel doit disposer du **label Flamme verte au moins 7 étoiles** ou équivalent.
- L'installation est réalisée par un **professionnel qualifié Quali'Bois** par QUALIT'ENR ou QUALIBAT Bois énergie.

Attention : le dossier de demande d'aide doit être validé par le SM3A avant de commencer les travaux et d'acheter le nouvel appareil.

Liste des 41 communes concernées selon les Communautés de Communes (CC) :

CC Pays Rochois	MARNAZ
AMANCY	NANCY-SUR-CLUSES
ARENTHON	LE REPOSOIR
ETEAUX	SAINT-SIGISMOND
LA CHAPELLE RAMBAUD	SCIONZIER
CORNIER	THYEZ
LA ROCHE-SUR-FORON	CC Pays du Mont-Blanc
SAINT-LAURENT	COMBLOUX
SAINT-PIERRE EN-FAUCIGNY	LES CONTAMINES MONTJOIE
SAINT-SIXT	CORDON
CC Faucigny-Glières	DEMI-QUARTIER
AYSE	DOMANCY
BONNEVILLE	MEGEVE
BRIZON	PASSY
CONTAMINE-SUR-ARVE	PRAZ-SUR-ARLY
MARIGNIER	SAINT-GERVAIS LES-BAINS
LE PETIT-BORNAND-LES-GLIERES	SALLANCHES
VOUGY	CC Vallée Chamonix Mt-Blanc
CC Cluses Arve et Montagnes	CHAMONIX MONT-BLANC
ARACHES-LA-FRASSE	LES HOUCHES
CLUSES	SERVOZ
MONT-SAXONNEX	VALLORCINE
MAGLAND	***
	CHATILLON SUR-CLUSES

Quelle est la marche à suivre ?

1. Contactez des professionnels qualifiés Quali'bois ou Qualibat Bois énergie pour établir un ou plusieurs devis répondant aux conditions nécessaires présentées ci-avant.

2. Envoyez le dossier de demande d'aide au **SM3A** (adresse ci-dessous).

Le dossier doit comporter les 3 éléments suivants :

- Fiche 1** : « DEVIS ET DECLARATIONS SUR L'HONNEUR », remplie avec l'installateur choisi, signée par le bénéficiaire et l'entreprise.
- Fiche 2** : « RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES », dûment complétée par le bénéficiaire.
- Un justificatif de résidence principale** : copies de la première et dernière page la dernière **taxe d'habitation** (Cas particuliers : Si vous êtes **propriétaire bailleur** : joindre la taxe d'habitation du locataire, et si vous êtes un **nouvel arrivant** : faire parvenir une attestation de domicile (copie acte notarié ou bail + RIB à votre nouvelle adresse)).

Si le dossier est incomplet, vous serez invité à fournir les pièces manquantes.

Après vérification de la recevabilité du dossier et étude des pièces par le service instructeur du SM3A, vous recevrez par courrier un AVIS favorable ou défavorable.

3. Commandez les travaux, une fois l'avis favorable obtenu par courrier.

>L'attestation de dépôt de votre ancien appareil à faire tamponner par la déchèterie vous sera envoyée avec le courrier d'avis favorable par le SM3A.

Attention : Les dépôts chez des ferrailleurs ne sont pas acceptés

4. A l'issue des travaux, **transmettez** la FICHE : « DEMANDE DE VERSEMENT DE L'AIDE DU FONDS AIR BOIS» au SM3A (*fiche remise avec l'avis*), avec les pièces nécessaires

- Facture certifiée acquittée,**
- Relevé d'identité bancaire (RIB) du bénéficiaire**
- Justificatif de destruction de l'ancien appareil en déchetterie** (document envoyé avec l'avis favorable)

Une notification vous sera adressée par courrier et vous recevrez le virement sur votre compte.

*Dans le cadre du suivi de cette opération, des **mesures gratuites avant et après travaux** (financées par l'ADEME) vous sont proposées afin d'alimenter un programme de recherche, sur l'impact de ce renouvellement sur la qualité de l'air intérieur de votre logement et sur celle de l'air extérieur.*

Alors, si votre ancien appareil de chauffage est toujours en fonctionnement et que vous souhaitez participer à cette étude, merci de contacter M. Serge COLLET de l'INERIS au 03 44 55 64 58 ou au contact@ineris.fr.

Contacts et adresses :

ENVOYEZ LE DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE A :

Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et ses Affluents (SM3A) -Fonds Air-bois
300, chemin des prés Moulin -74 800 Saint-Pierre en Faucigny



Pour plus de renseignements : Pauline CAER, Animatrice du Fonds Air Bois SM3A,

04 50 25 24 91 - pcaer@sm3a.com

FICHE 1 – DEVIS ET DECLARATIONS SUR L'HONNEUR (V 31 mai 2017)

Données relatives au demandeur

A remplir par le demandeur / bénéficiaire

NOM, Prénom :

Adresse : N° : Voie :

Code postal : Ville :

Tel : Adresse mail :

Adresse du logement si différent (pour les propriétaires bailleurs): Nom de l'occupant :

Adresse : N° : Voie :

Code postal : Ville :

Devis

A remplir par l'entreprise

NOM de l'entreprise :et Nom du signataire :

N° RM, RCS ou SIREN :Qualification Qualibois / Qualibat Bois énergie :

Adresse e-mail : et n° :

	DEVIS (Montants Hors Taxe)
Type d'appareil à remplacer : Coût du démontage et évacuation : →
Type d'appareil neuf (insert, poêle, chaudière, ...) :..... Marque : Modèle : Émissions de poussières : mg/Nm ³ Puissance nominale:..... kW Rendement : % Taux de CO : % Label Flamme Verte 7 : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> Equivalent Coût : →
Fournitures et équipements ¹ : (ex : grilles, hotte, dallage, ...) Coût : →
Tubage : Coût : →
Main d'œuvre : Tarif horaire : Temps passé :..... Total : →
TOTAL HT en Euros :
Taux de TVA en % :
TOTAL TTC en Euros :

¹ Les fournitures ici indiquées sont celles directement liées à l'installation. Si d'autres travaux sont engagés, ils ne doivent pas apparaître dans ce document.

Signatures au verso

Déclarations sur l'honneur et accords

A signer par le demandeur ET l'entreprise

Je soussigné(e) (**bénéficiaire, cf. points 1 à 8**), Nom :, Prénom :

Je soussigné(e) (**entreprise, cf. points 1 à 4**), Nom :, Prénom :

Entreprise/ société :

1. Certifie sur l'honneur que les **travaux interviennent dans le cadre de la fermeture d'un foyer ouvert ou du remplacement d'un appareil de chauffage au bois antérieur à 2002,**
2. Certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur les Fiches 1 et 2 sont exacts,
3. Reconnais être informé de ne pas pouvoir bénéficier des certificats d'économie d'énergie (CEE) pour cette installation ni des aides de l'ANAH,
4. M'engage à **faire éliminer l'ancien appareil** et **fournir une attestation de dépôt en déchèterie avec ma demande de versement de la prime**(hors foyer ouvert),

L'attestation à faire tamponner par la déchèterie lors du dépôt de l'appareil sera envoyée par le SM3A avec le courrier d'avis favorable.

5. Certifie sur l'honneur que le logement où les travaux seront réalisés est occupé à titre de résidence principale,
6. Certifie sur l'honneur que le logement où les travaux seront réalisés est achevé depuis plus de 2 ans,
7. Accepte le principe d'une visite sur site permettant de constater la bonne mise en œuvre du nouvel équipement.
8. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel vous concernant et faisant l'objet de traitements sous la responsabilité du SM3A.

Des données ici collectées pourront être utilisées par les financeurs du Fonds Air Bois, dans le cadre uniquement du suivi et de l'évaluation de cette opération pilote. Vous pouvez vous y opposer en cochant la case ci-contre :

Fait à : le :

Signature du bénéficiaire :

Fait à : le :

Signature et cachet de l'entreprise :

FICHE 2 – RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES *A remplir par le demandeur*

Votre situation, votre logement :

Situation professionnelle : Agriculteur exploitant Artisan, commerçant, chef d'entreprise Employé
 Ouvrier Cadre Profession intermédiaire Retraité Autre, sans activité

Age : 18 à 24 ans 25 à 34 ans 35 à 49 ans 50 à 64 ans 65 ans et plus

Nature du logement : Maison avec jardin Maison sans jardin Appartement

Surface chauffée du logement :m²

Période de construction : avant 1949 1949 - 1975 1975-1990 1990-2005 après 2005

Occupation du logement : Propriétaire occupant Locataire, Propriétaire bailleur Occupant à titre gratuit

Votre ancien matériel et son usage :

Matériel remplacé : Foyer ouvert Insert/ foyer fermé Poêle Cuisinière à bois, Chaudière à bois

Type d'usage de l'ancien matériel : Chauffage de base Chauffage d'appoint, Plaisir / agrément

Année d'installation de cet ancien matériel :

Type de combustible: Bois bûche Granulés / pellets Bois de récupération Autre :

Quantité de bois consommée par an :unité : (1 stère= 1m³ de bûches de 1m ; 0,8 m³ de 50cm)

Approvisionnement: Personnel / gratuit Producteur indépendant Point de vente non spécialisé Autre :

Si auto-alimentation, durée moyenne de stockage – séchage avant utilisation ?.....

Quelles catégories d'essences de bois utilisez-vous ? : résineux feuillus les deux

Si vous achetez du bois, votre vendeur vend-il sous la marque « Rhône-Alpes bois bûches » (RA2B) ? OUI NON

Le ramonage de votre installation est-il fait : Par vous-même, Par un professionnel ;

Quelle est la fréquence moyenne de ramonage ? : 1 fois tous les 2 ans, 1 fois par an, 2 fois par an,
 Autre, à préciser :

Votre nouveau matériel et vos motivations :

Nouveau matériel : Insert cheminée Poêle Poêle de masse Cuisinière à bois Poêle hydro Chaudière

Type de combustible: Bois bûche Granulés / pellets Bois de récupération Autre :

Type d'usage du nouveau matériel : Chauffage de base Chauffage d'appoint Plaisir / agrément

Quelles sont vos 2 motivations principales pour ce changement d'appareil ? :

- Bénéficier de l'aide financière Economiser du bois / de l'énergie Gagner en confort / chaleur
 Améliorer la qualité de l'air (santé/environnement) Autre:

Comment avez-vous connu cette aide ? :

- Presse locale Panneaux Radio « Bouche à oreille » Mairie Notaire
 Foire Mon installateur Réseaux sociaux Autre :

RAPPEL : N'oubliez pas de joindre votre justificatif de résidence principale en envoyant votre dossier